

AVIS A LA POPULATION

Cher(s) citoyens(s), chère(s) citoyenne(s),

La gestion des cimetières est une priorité pour notre commune. Afin de maintenir une gestion optimale de ceux-ci, le Service Cimetière souhaite enrichir et mettre à jour les données existantes au sein de son programme de gestion et, par la même occasion, en récolter de nouvelles.

Afin de répondre aux prescrits de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 portant exécution du Décret du 6 mars 2009 relatif aux funérailles et sépultures, nous devons dresser une liste reprenant l'ensemble des **Sépultures d'importance historique locale (SIHL)**.

Cette liste pourra être dressée grâce à votre contribution.

Sont considérées comme sépultures d'importance locale au sens de l'article L1232-29 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les sépultures répondant à l'un des critères suivants :

- **Intérêt historique** : relatif aux monuments de tout individu ou famille ayant joué un rôle dans le développement de l'identité culturelle, artistique ou économique de la localité ou du pays ;
- **Intérêt social** : (élus locaux, instituteurs, accoucheuses, prêtres, bienfaiteurs, mineurs, soldats, victimes de guerre, communautés religieuses ou culturelles, représentants du folklore...).
- **Intérêt artistique** ;
- **Intérêt paysager** ;
- **Intérêt technique**.

Si vous avez des informations à nous transmettre, nous vous invitons à prendre contact avec **Mme LABASSE Anaïs**, agent en charge du service cimetière au 082/643.231 ou par mail anaïs.labasse@hastiere.be

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

A Hastière, le 27 novembre 2024.

La Directrice générale,

DEPECHE Valérie



Le Bourgmestre,

BULTOT Simon